

**Compte-rendu du Conseil de l'ED Sciences du Végétal  
du 1<sup>er</sup> juillet 2020 en visioconférence**

Présents en visioconférence : M. Delarue, S. Nadot, A. Gratiass-Weill, D. Laloi, R. Le Hir, I. Debeaujon, T. Geneste, O. Bouchabke, E. Jeanne, B. Alunni, F. Barneche, C. Raynaud, S. Merlot, T. Flutre, E. Jenczewski, T. Rouxel, M. Viaud, A. Péry, P. Meimoun, E. Verrier, C. Lelandais, M. Cren-Reisdorf, G. Duville, J. Ropars, A. Davière, A. Boualem, E. Delannoy, M. Fournier

Secrétaire de séance : M. Fournier

Début de la séance : 9h30.

- **Bilan concours ED du 23 au 25 juin 2020**

Pour la 1<sup>ère</sup> fois, le concours a eu lieu en visioconférence totale, dans le contexte de la pandémie du Covid-19. Cela s'est bien passé, malgré un peu de stress dû à quelques connexions de qualité insuffisante. L'ED est dotée de 9 contrats financés par le MESRI.

Liste des 9 admis en liste principale :

BERGIS Clara	MIRAY Romane
DELPEUCH Pauline	SCHIVRE Geoffrey
DENDENE Sara	SINGH Abhay Veer
JUGAN Adrien	YHOUSI Tamara
LEXTRAIT Gaëlle	

17 candidats ont été classés en liste complémentaire et 3 n'ont pas été admis.

Geoffrey SCHIVRE recruté en liste principale a, depuis le concours, obtenu un autre financement (FRM). Ce désistement permet à Romain JOUAN, initialement en liste complémentaire, d'en bénéficier.

M. Delarue et S. Nadot répondront à toutes les demandes d'explications sur les auditions des candidats.

Etienne Delannoy, Président du jury du concours, est invité pour faire le debriefing.

Il précise qu'il est important que le jury classe avec soin les candidats en liste complémentaire car ils peuvent être potentiellement admis selon les désistements de la liste principale (refus de contrat ou autres 1/2 financements). Ces règles seront redéfinies lors du prochain conseil de l'ED à la rentrée.

E. Delannoy nous informe que c'était une 1<sup>ère</sup> expérience pour l'ensemble des membres du jury, qui a été tout à fait satisfait du déroulement du concours : les candidats ont tous été traités à égalité et l'ensemble des domaines scientifiques abordés était couvert par le jury. La visioconférence avait notamment l'avantage pour les candidats de ne pas se trouver face à un jury complet en présentiel. Cela a permis également au jury de se focaliser sur les réponses du candidat plutôt que sur leur comportement. Il semble que cela n'a pas du tout pénalisé les candidats.

Le jury a tenu compte des dossiers et des auditions. Chacun a fait son classement, qui s'est révélé homogène, avant la mise en commun. Le jury a tenu compte de la prise de recul du candidat sur son sujet de thèse. Il n'a pas jugé le sujet et s'est focalisé sur l'adéquation sujet-candidat.

E. Delannoy rappelle que le jury n'avait pas connaissance des projets bénéficiant d'un ½ financement extérieur, ce qui leur a permis de ne pas être influencé

A. Péry, directeur de l'ED ABIES, nous informe que le jury de son concours, a un barème d'évaluation différent selon si le sujet a un lien ou non avec le master.

Des questions se posent : comment mieux communiquer sur les deadlines de dépôt des sujets, de candidatures, de choix des candidats etc... Un dépôt exclusivement en ligne serait-il envisageable ? R. Le Hir propose que chaque représentant de l'ED dans les laboratoires soit un relais supplémentaire.

La double procédure envoi mails/dépôt sur ADUM, nouvelle cette année, sera rediscutée lors du prochain Conseil. Doit-on envisager également le concours en visioconférence (hors période imposée par les autorités) ? Cela a permis cette année une économie de 2000€ reversés au Collège doctoral pour subventionner des prolongements de contrats doctoraux.

Comment optimiser les ½ financements ?

Cette année, 9 contrats nous ont été attribués selon une clé de répartition en fonction du nombre de soutenances en 2019 et de la moyenne des inscrits les 3 dernières années. Au final, 2 contrats doctoraux seront attribués en dehors de l'UFR des Sciences de Paris-Saclay.

### **Résultats ADI (Action Doctorat International) des financements des cotutelles Paris-Saclay :**

- 24 mois de financement pour G. Noctor en partenariat avec l'université Gand-VIB.
- 24 mois pour G. Mouille en partenariat avec l'université de Halle.

C'est M. Fagard qui a représenté l'ED au jury de l'ADI qui avait lieu pendant notre concours.

- **Financement des prolongations de thèse suite à la pandémie du Covid-19 (décret du 26 juin)**

Les demandes de prolongation sont possibles jusqu'au 31/12/2020. La priorité est donnée aux doctorants dont le contrat se termine en 2020. Leurs demandes doivent être faites avant le 4 juillet. L'ED valide en dernier, après le directeur de thèse et le directeur d'unité, en concertation avec le Conseil de l'ED.

Ne sont éligibles que les contrats doctoraux de l'Enseignement Supérieur public. Ce qui exclut les CIFRE, les bourses CSC, Campus France etc... Les fondations (ex FRM) peuvent faire également des demandes de prolongation.

Une équipe a fait une demande de financement par défaut de 12 mois pour chacun des 8 doctorants. Les représentants de l'ED de ce laboratoire vont examiner les dossiers au cas par cas et rencontreront chaque doctorant, ainsi que le directeur de l'équipe, pour évaluer précisément les demandes. Le conseil décide que toutes les demandes de prolongations au-delà de 4 mois devront être examinées individuellement après un entretien avec les doctorants pour bien identifier les besoins et d'éventuelles situations de détresse liées à la crise sanitaire.

- **Date à retenir**

L'AG de l'ED aura lieu le 15 octobre éventuellement en distanciel si la situation sanitaire l'exige.

Fin séance : 12h10.